



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

RAPPORT D'ACTIVITES DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

I. INTRODUCTION

La situation des droits humains s'évalue à la lumière du contexte dans lequel évolue la population. En dressant un rapport d'activités de protection des droits de l'homme, l'on ne peut donc se passer de considérer les relations qui ont prévalu, pour la période considérée, entre les gens sur le plan politique, social, sécuritaire et judiciaire. Aussi ferons-nous dans un premier temps, à travers le présent rapport, une analyse contextuelle portant sur ces paramètres.

Nous passerons deuxièmement à l'évaluation de principaux indicateurs de la situation des droits humains, à savoir :

- le niveau de respect du droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes ;
- les cas de viol et de violences sexuelles ;
- les cas de torture et de mauvais traitements imposés aux personnes privées de liberté,
- l'évolution de la population carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de détention dans les prisons et dans les lieux de garde à vue établis dans les communes.

Troisièmement, notre rapport relatera ensuite les activités d'assistance psychologique, juridique et judiciaire en faveur de nombreuses personnes qui ne cessent de se confier à l'APRODH que ce soit au siège ou dans ses antennes.

En guise de conclusion à ce rapport, nous proposons aux différentes parties prenantes des pistes pour l'amélioration du respect des droits humains.

** *** **

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Par endroits, la paix et la tranquillité de la population ont connu des perturbations au cours du mois de Novembre. L'APRODH, par le biais de ses observateurs disséminés à travers toutes les zones, a enregistré des cas de vol à mains armées, des exactions des jeunes affiliés au parti CNDD – FDD communément appelés « Imbonerakure », des menaces d'attaques par les bandes armées, des meurtres avec comme motifs des règlements de comptes, des litiges fonciers, etc... Les quelques faits relatés ci-dessous illustrent la situation sécuritaire qui a prévalu.

Dans la province de Rutana, notre observateur a enregistré des cas répétitifs de vol à mains armées et cela ne s'est pas produit sans provoquer la panique dans les ménages.

Vers la fin du mois de Novembre 2012, dans les provinces Ruyigi et Rutana, des hommes armés faisaient la navette entre les communes Gisuru, Kinyinya et Giharo.

De même, en province de Cankuzo, il a été signalé le passage des groupes armés qui ont traversé la commune de Mishiha et qui se sont dirigés vers la Tanzanie aux dates du 28 et 29 Octobre 2012. Au cours de leur passage, ils ont volé des vaches dans les communes Kigamba et Gisagara; ces vaches ont été emportées vers la Tanzanie.

En province de Gitega, MUSAVYARAKIZA Norbert (31 ans) a été arrêté en date du 30/10/2012 dans la ville de Gitega. Il a été accusé de participation aux bandes armées par le TGI de Gitega. Lors de l'entretien avec notre observateur des droits humains, il a avoué avoir été attrapé en flagrant délit. Il était avec deux enfants: Jackson de 13 ans et Désiré de 16 ans qu'il conduisait dans les groupes armés en RD Congo. En date du 05/11/2012, il a été condamné à 10 ans de SPP avec une amende de 100.000 FBU.

En date du 18/11/2012, plusieurs armes ont été découvertes par la police en collaboration avec les habitants de la zone Gitaza en commune Muhuta. Ces armes auraient été enterrées sur la colline Nyamuguswe par l'un des ex-mouvements rebelles qui opéraient dans la localité. L'on a compté 2200 cartouches, 67 grenades et 5 chargeurs.

Comme dit plus haut, les Imbonerakure menacent la sécurité de la population dans plusieurs coins du pays. En guise d'exemple, le 04/11/2012 vers 4h du matin, le site des déplacés de guerre de Ruhororo en Province NGOZI a été attaqué par des jeunes Imbonerakure, ceux—venus de cette même commune renforcés par ceux des

communes Tangara (Ngozi) Muhanga (province Kayanza) et d'autres de la commune Gihogazi (province Karuzi). Au cours de cette attaque, 9 maisons ont été démolies, 5 personnes blessées, plusieurs bananiers coupés, 6 chèvres et 1 porc tués.

II.2. Du contexte politique

L'intolérance des autorités des Ministères ayant l'Intérieur et la Sécurité Publique dans leurs attributions à l'égard de l'Alliance Démocratique pour la Changement (ADC-Ikibiri) a finalement conduit à l'usage de la force par la police sur les militants des partis politiques regroupés au sein de ladite Alliance.

En effet, le 4/11/2012, sur ordre du Ministre de l'Intérieur, la police bloque au niveau de Minago, la Route Nationale N°3 (Bujumbura-Rumonge-Nyanza-Lac) aux membres de l'ADC – IKIBIRI et leur interdit ainsi de rejoindre leurs militants à Rumonge où était prévu un rassemblement.

Le 18/11/2012, sur ordre des autorités précitées, les militants du parti FRODEBU et d'autres membres de l'ADC-Ikibiri se voient refuser par la police, de franchir le pont de la rivière Rusizi lorsqu'ils se rendaient à Gatumba où ils devaient tenir une réunion à l'intention de leurs militants et sympathisants. Et là, 9 personnes ont été tabacées et trainées dans la boue. Parmi elles figurent d'anciens dignitaires ex-membres du gouvernement de Pierre NKURUNZIZA, comme Marina BARAMPAMA, ancienne 2^{ème} vice-président de la République et Euphrasie BIGIRIMANA, ancienne Ministre du commerce et de l'industrie. Le porte-parole de la Police Nationale a promis que des enquêtes allaient directement être menées et que les coupables de ce comportement inhumain seraient punis conformément à la loi. Mais les conclusions de cette enquête n'ont pas encore été livrées au public et sont encore attendues.

Au Nord du pays, dans les provinces Muyinga et Kirundo, la « Fête du Combattant » qui a été célébrée le 17/11/2012 revêtait le cachet d'une fête du parti CNDD – FDD. Cette fête a été caractérisée par un défilé des jeunes Imbonerakure en treillis. Cela n'a pas laissé indifférents les membres des partis de l'opposition qui y ont vu une manière de les intimider. Partout ailleurs, le même cachet a caractérisé la fête.

En province Cibitoke, le mois de novembre 2012 a été marqué par la chasse de non adhérents au parti au pouvoir. En effet, en commune Buganda, le 04/11/2012, un certain NSABIMANA Lambert ex-chef de zone de Ndava-Village résidant à la TR.6 Gasenyi, membre du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) a été arrêté et mis au cachot. La police l'accusait d'avoir des informations sur le groupe armé qui a affronté les militaires burundais en commune Murwi, le 22/10/2012. Il a été libéré le 06/11/2012.

De plus, NGENDAKUMANA Désiré, Professeur au Collège des Amis de Rugombo et membre du parti FNL d'Agathon RWASA a été menacé par des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir accueilli chez lui un groupe de combattants venus de la RD Congo la nuit du 21 au 22 Octobre 2012.

En commune Rugombo toujours, un enseignant nommé KANDEKE Diomède résidant au centre de Cibitoke a été arrêté en date du 03/11/2012 par la police. Les jeunes Imbonerakure l'accusaient d'héberger chez lui des jeunes inconnus dans le milieu. Il est resté 4 jours au cachot de la brigade Cibitoke. L'enseignant KANDEKE Diomède affirme qu'il était retenu pour ses convictions politiques car il est membre du MSD.

II.3. Du contexte judiciaire

En province de Cankuzo, 25 détenus relevant du parquet de Cankuzo et qui étaient incarcérés dans le cachot de ce même parquet, se sont évadés en date du 12/11/2012 vers 2 heures du matin.

En province de Karusi, les justiciables continuent à se plaindre de la corruption de certains magistrats, surtout ceux des tribunaux de résidence.

En province Ruyigi, l'affaire de HABIMANA Oscar, ancien chef de zone Rusengo, poursuivi pour des actes de torture qu'il aurait infligé à IRAKOZE Romuald est en appel à la Cour d'Appel de Gitega quant au jugement avant faire droit. Il a été relaxé le 31/10/2012.

Pour le dossier RMP 11262/H.A, RP 3412/Rgi, MAZOYA Patrice, Chef de zone Nyabitare, lui aussi, poursuivi pour des actes de torture qu'il aurait infligé à HARIMENSHI Ernest, l'audience du 11/10/2012 a placé l'affaire en délibéré (cfr notre rapport d'activités d'Octobre 2012). Le prononcé du jugement est encore attendu.

La Cour d'appel de Gitega a siégé, en date du 07/11/2012, dans l'affaire RPCA 600/Gitega où les présumés fautifs sont le journaliste de la radio ISANGANIRO et Correspondant de la RFI, Hassan RUVAKUKI et 22 coaccusés. Cette audience publique a commencé vers 10 heures et KARENZO Hassan, NDORICIMPA Alain Gérard, NTEZIMANA Idi, NTIRWONZA Alexis, SINDAYIGAYA Nestor, NGENDABANYIKWA Barthélémy, IRAMBONA Christophe, BAREKAYO Emmanuel et NDIKE Fabien ont été entendues. L'affaire a été remise au 08/11/2012 à 9 heures et l'audience a été déclarée close vers 18 heures 26min.

L'audience du 8/11/2012 a commencé vers 9 heures 32 min.—Là, 5 personnes ont passé à la barre de vérité à savoir: BUHONYORI Alfred, Hassan RUVAKUKI, SINDIMWO Christine, NDEREYIMANA Emmanuel et MIBOHE Karim.

L'affaire a été remise au 09/11/2012 à 9 heures et l'audience a été déclarée close vers 17 heures 49 min.

L'audience du 9/11/2012 a commencé vers 9 heures 31 min. Toutes les 22 personnes détenues ont clôturé leur défense. C'était alors le tour des avocats de la défense de présenter leurs conclusions. L'affaire a été placée en délibéré et la séance déclarée close vers 17 heures, tandis que le prononcé a été programmé pour le 08/01/2013.

Au cours du mois de novembre, il y a eu l'itinérance des magistrats du TGI de Mwaro pour des audiences publiques visées à l'égard des détenus ressortissants de la province de Mwaro mais se trouvant dans la prison de Muramvya. Sur 18 dossiers qui étaient sur l'extrait de rôle, 9 ont été mis en délibéré et 9 autres ont été remis à des dates ultérieures.

En province Bubanza, les arrestations abusives des jeunes qui n'ont pas voulu adhérer au parti au pouvoir sont monnaie courante. Ils sont accusés de participation aux bandes armées. A titre d'exemple, mentionnons le cas de 4 jeunes de Rubira en commune Mpanda : NDAYIZEYE Jean-Bosco, NIYONKURU Amani, HATUNGIMANA Marc et NDAYIKEZA Jules. Ils ont été arrêtés le 29/10/2012 puis transférés à la prison Bubanza le 31/10/2012.

Sur le plan judiciaire toujours et cette fois – ci en Mairie de Bujumbura, en date du 21/11/2012, le dossier concernant l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, défenseur des droits humains et ex-vice président de l'OLUCOME a été entendu en appel pour la première fois à la Cour d'Appel de Bujumbura. L'accès à l'audience étant sélective, l'APRODH avait assuré la sonorisation pour permettre au public très nombreux positionné à l'extérieur, de suivre le procès.

Le débat portait essentiellement sur la forme de l'appel qui a reçu plusieurs dossiers alors qu'en première instance, tous les prévenus dans cette affaire figuraient dans un seul. Le ministère public et les avocats de la défense se sont entendus pour que l'affaire continue à être traitée dans un seul dossier appelé « *Ministère public contre Hilaire NDAYIZAMBA et consorts* ». L'affaire a donc été remise au 29 du même mois et à cette date, 3 inculpés seulement ont pu être entendus.

Soulignons aussi que deux agents du Service National de Renseignement à savoir INGABIRE Joris et Désiré UWAMAHORO qui étaient toujours cités dans plusieurs cas de violation des droits humains, des cas de torture et d'exécutions extrajudiciaires que les associations de défense des droits de l'homme n'ont cessé de dénoncer, ont été arrêtés pour des motifs qui n'ont pas été officiellement révélés. INGABIRE Joris a été relâché quelques temps après tandis que UWAMAHORO est encore retenu au Service National de Renseignement.

II.4. Du contexte social

Les litiges fonciers ne cessent de créer des problèmes sociaux de plusieurs ordres. En effet, la Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB) qui est l'organe chargé de traiter les questions foncières pour réconcilier les rapatriés et les résidents ne semble pas être comprise par les 2 parties.

Ainsi, dans le Sud du pays et surtout à Rumonge, la procédure de la CNTB risque de créer des mésententes graves entre les rapatriés et les résidents. Certains rapatriés sont rétablis dans leurs droits en entrant en possession de leurs biens mais les résidents y voient un côté penchant. Ces derniers disent qu'ils ont acheté les parcelles ou les maisons auprès du Gouvernement.

En date du 2/11/2012, la CNTB a procédé à la remise aux ayant-droit d'une maison sise au centre commercial de Rumonge qui était auparavant occupée par la famille TORO d'origine Omanaise. Cette maison avait été vendue par un agent de l'Etat sans documents originaux. De même, le 15/11/2012, la famille BANDYATUYAGA Pierre a eu sa maison sise au centre commercial de Rumonge qui était occupée par MAYUNGA Claire.

En province Cibitoke, les gens qui ont perdu leurs propriétés pendant les crises qui se sont successivement abattues sur notre pays commencent à les réclamer. En commune Buganda, l'Etat avait accordé aux déplacés des terrains pour qu'ils érigent des maisons. La C.N.T.B a proposé aux occupants actuels de payer 300.000 FBU par parcelle ; une somme qu'ils n'ont pas pour la plupart.

En province Bubanza, SIMBARE Evariste a été exproprié ce 12/11/2012 de sa maison en faveur de la famille NTAKAMURENGA André alors que l'affaire était pendante à la Cour d'Appel de Bujumbura.

Un autre événement à signaler dans cette province de Cibitoke est l'arrivée de plus de 200 Congolais de la tribu des BARUNDI qui ont du fuir leur pays à cause des conflits qui les opposent à la tribu des BAFULELO. Ces réfugiés sont groupés sur la colline Karurama en zone Cibitoke de la commune Rugombo.

** *** **

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

III.1. Présentation générale

Au cours du mois de Novembre 2012, les cas d'atteintes au droit à la vie ont diminué par rapport au mois d'Octobre passé : 34 cas de personnes assassinées contre 54 du mois d'octobre.

Ainsi, sans prétendre à l'exhaustivité, les rapports de nos observateurs provinciaux font état de 34 personnes tuées comme déjà mentionné ci – haut et 65 blessées qui sont réparties comme suit :

Bubanza (2tués-3blessés); Bujumbura Mairie (1blessé); Bujumbura Rural (2tués-9blessés); Bururi (2tués-1blessé) ;Cibitoke (2tués-5blessés); Gitega (3tués-1blessé); Karusi (3tués-2blessés) ; Kirundo (1tué-1blessé); Makamba (2tués-8blessés); Muramvya (1tué-2blessés); Muyinga (4tués-1blessé); Mwaro (6tués-24blessés); Ngozi (5blessés); Rutana (2tués); Ruyigi (4tués-2blessés). Les observateurs des provinces Cankuzo et Kayanza n'ont rapporté aucun cas d'assassinat ni de personne blessée.

Il ressort desdits rapports que les pertes en vies humaines sont dues en grande partie aux assassinats ciblés, aux meurtres pour des mobiles divers (actes de banditisme, litiges fonciers, règlements de compte...). Les principaux auteurs de ces exactions sont dans leur ordre décroissant: les civils, les inconnus et les groupes armés. Ils utilisent des stratégies sophistiquées à tel point qu'il est souvent difficile d'identifier l'auteur. Les cas décrits ci-dessous illustrent la situation:

- Le 26/10/2012 vers 10h sur la colline RUGAZI à la—Transversale 4, en commune Rugombo, un homme connu sous le nom de BIKOVONGO Dismas a été retrouvé mort à côté d'un champ de manioc se trouvant à environ 1km des habitations. Le corps ne présentait aucune trace de violences.
- En date du 04/11/2012, un policier du nom de BIZIMANA Gervais a été lynché, aux environs de 19 heures par la population qui était dans un bistrot de la colline de Mugutu en Zone Gitega Rural de la commune de Gitega. Ce policier était en état d'ivresse et il y aurait eu des bagarres entre lui et une autre personne dans ce bistrot. Il serait parti pour récupérer son arme et aurait commencé à tirer sur n'importe qui dans la foule quand celle-ci l'a désarmé avant de le—tuer.

Le 05/11/2012, vers 5 heures du matin, un grand nombre de policiers a été déployé dans cette localité pour arrêter les auteurs de ce crime. Ainsi, 7 policiers se sont dirigés vers le domicile de NTAHOMVUKIYE Jean et l'ont fait sortir de la maison vers 06 heures. Comme le témoigne NZIGAMASABO Nahasson qui était sur place, NTAHOMVUKIYE Jean aurait été battu à mort devant la porte de sa maison par ces policiers qui cherchaient à venger leur collègue. Ils ont ensuite embarqué le mourant vers l'Hôpital de Gitega où il a succombé le même jour.

Les trois autres présumés coupables à savoir SHEMEZIMANA Fabrice, NZIGAMASABO Nahasson et NDAYISABA Elie, ont été conduits au cachot où ils

auraient été torturés par lesdits policiers. Ils sont accusés d'avoir participé au lynchage du policier.

- Signalons aussi qu'en date du 7/11/2012, un homme dont l'identité n'a pas été découverte a été retrouvé mort sur la colline BUKEYE de la commune de Nyanza-Lac.
- En date du 10/11/2012, NSHIMIRIMANA Révérien (Enseignant à l'EP de Nyamagana-Bugendana) s'est rendu à la Poste de Gitega pour toucher son salaire. Comme le témoigne son petit frère, Révérien n'est plus retourné à la maison. Son cadavre a été pêché dans la rivière Ruvubu le 12/11/2012.
- Dans la nuit du 13 au 14/11/2012 en province Bururi, deux personnes respectivement des communes Rutovu et Bururi sont mortes tuées. On ignore les présumés auteurs et les causes de ce double meurtre.
- Dans la nuit du 14 au 15 novembre 2012 vers 19h30, NYANDWI Pascal, menuisier de la colline Kiziba en zone Kivyuka de la commune Musigati a été égorgé. Il a été tué quand il rentrait chez lui. Le mobile de cet assassinat serait lié à un conflit foncier. Les présumés assassins dont son père (NYABENDA Diomède) et ses frères (HATUNGIMANA Martin et NSABIMANA Didace) sont sous les verrous.
- Le 1^{er} Sergent HAVYARIMANA, militaire du camp Muzinda, a été assassiné et son fusil de type Kalachnikov volé par des personnes non encore identifiées. L'incident s'est produit à Kinywanuma, secteur Nyamabere de la commune Mpanda. La victime se rendait à son poste d'attache vers 19 heures dans la nuit du 17/11/2012 sur la RN9 (Bujumbura-Bubanza). Selon des sources sur place, les présumés assassins seraient des personnes qui étaient derrière lui, qui auraient tiré deux balles sur sa tête à l'aide d'un pistolet.
- Dans la nuit du 18 au 19 novembre 2012, un policier du poste de police de Ndava-Village en commune Buganda du nom de BIGIRIMANA Damas a été tué lorsqu'il était à la poursuite des trafiquants de chanvre. Les malfaiteurs ont pris fuite dans leur voiture mais ce dernier a été retrouvé à Gihanga en province Bubanza. Un des suspects a été arrêté et son dossier se trouve au parquet de la province Cibitoke.
- Dans la matinée de ce 23/11/2012 vers 9heures du matin, Jérôme MPAWENAYO de la colline Kidahwe, commune et province Bubanza a été battu à mort par des Imbonerakure du parti au pouvoir. Le mobile serait que leur collègue aurait pris un repas dans un restaurant de la victime mais n'a pas voulu payer comme

d'habitude. MAYONDI Jean de Dieu (jeune Imbonerakure) est intervenu pour soutenir son ami et MPAWENAYO Jérôme, le propriétaire du restaurant, lui a asséné un coup de bâton sur la tête et il est tombé par terre. C'est après que tout un monde des jeunes Imbonerakure ont couru derrière la victime et l'ont très sérieusement battue.

Le tableau ci-dessous est un condensé de tous les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique tels que rapportés par nos observateurs.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Province	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	2	3
Buja Mairie	0	1
Buja-Rural	2	9
Cankuzo	0	0
Cibitoke	2	5
Bururi	2	1
Gitega	3	1
Kayanza	0	0
Karusi	3	2
Kirundo	1	1
Makamba	2	8
Muramvya	1	2
Muyinga	4	1
Mwaro	6	24
Ngozi	0	5
Rutana	2	0
Ruyigi	4	2
Total	34	65

III.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs.

III.3.1. Personnes tuées

Personnes tuées	Nombre de personnes tuées par les militaires	Nombre de personnes tuées par les policiers	Nombre de personnes tuées par les civils	Nombre de personnes tuées par les bandits ou groupes armés	Nombre de personnes tuées par les inconnus
34	0	1	19	4	10

III.3.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par des militaires	Nombre de personnes blessées par des policiers	Nombre de personnes blessées par des civils	Nombre de personnes blessées par des bandits ou groupes armés	Nombre de personnes blessées par des inconnus
65	2	7	47	3	6

III.4. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par types de moyens utilisés.

III.4.1. Personnes tuées.

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées par arme blanche	Nombre de personnes tuées par grenade	Nombre de personnes tuées par fusil	Nombre de personnes tuées par empoisonnement	Nombre de personnes tuées par des moyens non identifiés
34	14	2	7	0	11

III.4.2. Personnes blessées.

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par arme blanche	Nombre de personnes blessées par grenade	Nombre de personnes blessées par fusils	Nombre de personnes blessées par des moyens non identifiés
65	33	2	3	27

III.5. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories de motifs.

III.5.1. Personnes tuées.

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées suite au banditisme	Nombre de personnes tuées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes tuées suite au règlement de compte	Nombre de personnes tuées suite à des motifs inconnus
34	5	9	4	16

III.5.2. Personne blessées

Nbre de personnes blessées	Nbre de personnes blessées suite au banditisme	Nbre de personnes blessées suite aux litiges fonciers	Nbre de personnes blessées suite au règlement de compte	Nbre de personnes blessées suite aux motifs inconnus
65	6	18	9	32

** *** **

IV. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

IV.1. Présentation générale

IV.1.1. Du viol

La violence sexuelle en général et le viol en particulier sont deux phénomènes qui préoccupent la plupart des intervenants en matière des droits humains depuis longtemps. Tout le monde s'investit corps et âme, jour et nuit, mais force est de constater que les améliorations en termes d'éradication de ces problèmes ne sont pas encore perceptibles.

En effet, dans la culture burundaise, le viol constitue un acte affreux, humiliant qui affecte la vie de la victime dans son intégrité physique et compromet ses relations avec l'entourage. C'est pourquoi, la plupart de victimes n'osent pas dénoncer les malfaiteurs ni se plaindre devant la justice, ce qui constitue un handicap majeur aux efforts de lutte pour l'éradication de ce phénomène. Cela est d'autant vrai que les cas de victimes changent d'un mois à l'autre; tantôt nous enregistrons une tendance à la baisse, tantôt une augmentation des cas. Illustrons ces fluctuations à travers les exemples des cas de victimes enregistrés durant les 5 derniers mois : Juillet (25) ; Août (46) ; Septembre (26) ; Octobre (26) ; Novembre (21). Ces données montrent que ce phénomène est très complexe comme l'expliquent ces quelques exemples :

✓ NDAYISENGA Cheillaune, une fillette de 5 ans (père : NDAYISENGA Jean-Claude et mère : NZINAHORA Virginie) de la commune Gihanga a été violée par MIBURO Alexis (17ans) dans la matinée du 5/11/2012 vers 8h 30. Selon les sources sur place, le violeur est le voisin de la famille de la victime. Il a été arrêté le même jour puis conduit au cachot de la commune.

✓ Dans la journée de ce 23/11/2012 vers 11h45, NIYITANGA Violette (10 ans) de la colline Buhororo, Commune Bubanza, a été violée par un certain Jérémie (gardien des chèvres).

✓ Samedi 24/11/2012 vers 17heures, KWIZERIMANA Jeannine (4 ans) de la colline Busiga en Zone Kivyuka de la commune Musigati aurait été violée par une personne que les parents n'ont pas pu identifier, car ils étaient absents de la maison quand le forfait a été commis.

✓ GASHIMWE Joy Kelyne (de 2 ans 9 mois) de la colline Mugomere, en commune Rumonge a été violée par leur domestique le 25/11/2012 en l'absence des parents.

Ces quelques cas montrent à suffisance - ne fut-ce qu'en considérant—les tranches d'âge des victimes - que le viol se fait même, quelques fois, dans des situations de dérèglement mental. Il serait donc judicieux qu'en situation de viol, le présumé auteur subisse une expertise médicale.

IV.1.2. De la torture

S'agissant de la torture, les chiffres à notre disposition montrent que cette pratique est en train de disparaître. Toutefois, là aussi, les fluctuations du nombre de cas observables chaque mois laissent penser qu'il y a encore des policiers qui n'ont pas encore compris que l'usage de la torture comme technique d'investigation est une méthode surannée. Voici une illustration par le relevé du nombre de victimes pendant les 5 derniers mois : Juillet (6 cas) ; Août (5 cas), Septembre (3 cas) ; Octobre (2cas), Novembre (9 cas).

Nous pensons que les visites régulières des cachots et la répression des auteurs de la torture conformément à la loi est une voie à emprunter pour éradiquer à jamais de tels actes inhumains. Voici la description des circonstances des cas de torture enregistrés :

➤ NDAYISHIMIYE Cariton, (30 ans) de la colline de Gateramo en zone Bitare de la commune Bugendana aurait été torturé à la position de Busangana par un policier du nom de NIBIZI Ernest en date du 29/10/2012. La victime aurait été battue pour qu'il puisse avouer d'avoir consommé et n'avoir pas payé de la bière locale chez une femme qui aurait des relations très proches avec le policier. Ce dernier a été arrêté et—l'affaire est a été enregistrée au niveau du parquet sous le numéro RMP 42.870/BU.A.

➤ HATUNGIMANA Saïdi (32 ans) a été torturé par les gens ~~de la Documentation~~ du Service National de Renseignement à Cibitoke du 23 au 25 octobre. Il avait des pieds et des poignées gonflés et pouvait à peine se tenir sur ses deux jambes. La victime était soupçonnée de faire partie du groupe armé qui s'est—affronté avec les forces de l'ordre en commune Murwi le 22/10/2012.

➤ NIYOMWUNGERE Jean Batiste âgé (28 ans), lui aussi a été soupçonné de faire partie du groupe qui est entré au Burundi avec des armes la nuit du 21 au 22/10/2012. Arrivé dans la forêt de la Kibira de Bukinanyana, il a abandonné ses compagnons, le 07/11/2012, et s'est rendu à la position des militaires de Bumba en commune Bukinanyana où il a connu une violente torture. Il a été ligoté et violemment battu. Lors de la visite du cachot de la brigade Cibitoke, nous l'avons trouvé très souffrant. Il présentait des blessures au niveau des bras du fait du ligotage et une grande plaie au niveau du bras droit qui était causée par de l'eau bouillante versée sur lui pour le forcer à accepter qu'il est du MSD.

➤ HAVYARIMANA Célestin (25 ans), lui aussi, ferait partie du groupe armé qui s'est introduit au Burundi la nuit du 21 au 22/10/2012. Il a fait comme son ami et s'est rendu aux forces de l'ordre le 06/11/2012. Il a été torturé à la position des militaires et il présentait des blessures au dos, aux bras et au visage au moment de la visite de notre observateur des droits humains.

➤ Jacques RINKUNZE (28 ans) la colline KARURAMA, zone Cibitoke, commune Rugombo, a été torturé par les agents de la documentation à Cibitoke. En effet, ayant été arrêté le 29/10/2012 par la police et conduit au cachot de la brigade Cibitoke, le véhicule de la documentation est venu le prendre vers 15h de la journée et l'a conduit au bureau de la documentation où il a été torturé par un agent de ce service surnommé GAHINI. La victime était accusée d'avoir hébergé des personnes non identifiées. Lors de notre visite au cachot, nous avons trouvé que la victime ne pouvait pas se tenir debout puisque le tortionnaire l'avait battu à la plante des pieds.

➤ NDAYIRAGIJE Janvier (26 ans) a été arrêté à Mabayi, le 31/10/2012, par des militaires qui l'accusaient de faire partie du groupe d'hommes armés puisqu'il était nouveau dans le milieu. Il a été aussitôt acheminé au bureau de la Documentation à Cibitoke où il a connu une torture atroce. Il avait les pieds enflés.

➤ SURWAVUBA Eric (25 ans) de la colline Gitumba en commune Mugina a été accusé de vol qualifié et un groupe de jeunes conduits par le chef de secteur Gituma l'ont ligoté et battu l'accusant du vol d'un régime de banane. Les traces des cordes et des bâtons étaient visibles sur son corps lors du passage de notre observateur des droits humains.

➤ En date du 16/11/2012, en commune urbaine de Cibitoke, NIMUBONA Alexis a été battu et blessé par des coups de ceintures lui infligés par deux policiers de la position située à côté de la rivière Nyabagere. Cela est arrivé au moment où la victime tentait d'intervenir pour empêcher ces policiers de frapper deux petits garçons vendeurs ambulants d'œufs et d'arachides. Pour cause ces derniers réclamaient une somme de 7.000 FBU dont l'un d'eux venait d'être spolié par ces mêmes policiers.

Ces exemples montrent aussi que la torture reste encore une pratique à la portée de mains de certains policiers même en dehors de leur milieu professionnel.

IV.2. Tableau synthèse de la répartition des victimes de viol et de torture par province.

Province	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	4	0
Buja Mairie	0	1
Buja-Rural	1	-
Cankuzo	1	0
Cibitoke	0	6
Bururi	1	0
Gitega	0	1
Kayanza	0	0
Karusi	6	0
Kirundo	2	0
Makamba	3	1
Muramvya	0	0
Muyinga	0	0
Mwaro	3	-
Ngozi	0	0
Rutana	0	0
Ruyigi	0	0
Total	21	9

IV.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

<i>Catégorie d'auteurs</i>	<i>Nombre d'auteurs de viol</i>	<i>Nombre d'auteurs de torture</i>
Agents de l'administration	1	0
Agents policiers	0	7
Militaires	0	2
Groupes ou bandits armés	0	0
Civils	14	0
Inconnus	6	0

** *** **

V. DE LA SITUATION CARCERALE

V.1. Présentation générale.

Les visites des cachots et des établissements pénitentiaires font partie des activités prioritaires de l'APRODH. Au cours du mois de Novembre 2012, nos observateurs des droits humains qui ont effectué les descentes sur terrain ont constaté beaucoup de faits relatifs à la situation carcérale et au respect des droits des détenus dont voici ici la teneur :

- Presque partout dans le pays, les cachots des communes regorgent d'un grand nombre de retenus et l'irrespect des délais de garde à vue a été remarqué dans plusieurs cachots. Dans le cachot de la PJ Rumonge, notre observateur a noté des cas de détention illégale.
- En province Mwaro, malgré le plaidoyer et les dénonciations menés par l'APRODH, on observe toujours des gens qui sont détenus dans le conteneur se trouvant dans les enceintes du bureau de la Police de Sécurité Intérieure de Mwaro. Cette caisse métallique ne remplit pas du tout les conditions d'hygiène requises.
- Les effectifs de la seule prison centrale de Rumonge s'apparentent aux normes internationales: 450 prisonniers alors que la prison a été conçue pour 800 personnes. Cette situation est contraire dans les prisons de Gitega, Mpimba, Ngozi-Hommes, Muramvya et Ruyigi où l'on a une surpopulation allant du simple au triple par rapport aux capacités d'accueil initialement prévues pour ces maisons pénitentiaires.

D'où les conditions de détention restent toujours précaires et constituent des facteurs criminogènes. Cette situation s'observe au moment où les mesures d'allègement prises par le Ministère de la Justice et le Président de la République ont déjà été mises en application. Alors que tout le monde espérait le renversement de la tendance et l'amélioration des conditions carcérales dans tous les milieux carcéraux du pays, la situation va de mal en pis.

V.2. Situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 30/11/2012.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
BUBANZA	100	266	114		141	4	1		6		2		1
BURURI	250	154	104	4	37	4			5			1	
GITEGA	400	1 090	710	39	291	18	23	1	8		1	3	
MPIMBA	800	2 512	1 624	58	724	26	54	2	24		4	5	2
MURAMVYA	100	376	127	3	232	10	2		1			1	1
MUYINGA	300	352	186	9	142	7	3		5		1	1	
NGOZI (F)	250	57		17		39				1	3		1
NGOZI(H)	400	1 254	610		634		6		4				7
RUMONGE	800	482	121	4	331	16	5		5	1	1	1	
RUTANA	350	225	81	2	134	3		1	4			1	
RUYIGI	300	557	259	11	263	15	5	1	3		3		1
TOTAL	4 050	7 325	3 936	147	2 929	142	99	5	65	2	15	13	13
			Total=3936+147=		Total=2929+142=		Total=104+67=			Total=15+13=		9	
			4 083		3 071		171			28			

VI. DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION

Dans la région Nord, la plupart des victimes reçues étaient des justiciables qui sollicitaient une assistance multiforme : la pension alimentaire, l'accompagnement juridique dans des dossiers relatifs aux conflits fonciers, au vol qualifié, à l'assassinat, les victimes de violences domestiques, les membres des familles des détenus qui sollicitaient une aide pour faire avancer leurs dossiers au niveau du greffe du TGI ou au secrétariat du parquet. Enfin, les observateurs des droits humains ont aidé les justiciables à rédiger leurs plaintes. Au total, en plus des retenus des cachots, 20 justiciables se sont confiés à nos observateurs des droits humains et ont bénéficié de l'aide juridique.

Dans la région Centre – Est, l'assistance faite par les observateurs ont également orienté les justiciables vers les instances habilitées. Dans les provinces de Ruyigi, Gitega, Karusi et Cankuzo des victimes ont bénéficié d'une assistance juridique.

En province Ruyigi, les visites des cachots ont pu être faites dans 6 communes à savoir : Kinyinya, Bweru, Gisuru, Ruyigi/PJ, Butaganzwa et Nyabitsinda ainsi que dans la prison de Ruyigi. Au total, 126 personnes détenues dont 32 retenues ont été assistés, tandis que 12 personnes qui ont été reçues au bureau, ont été écoutées, orientées ou accompagnées.

En province de Cankuzo, l'Observateur provincial a visité les cachots de 4 communes à savoir : Kigamba, Mishiha, Gisagara et Cankuzo /PJ. Lors de ces visites, il a apporté une assistance à 12 personnes retenues et 28 personnes détenues. Sept personnes ont été reçues au bureau et ont été écoutées et bénéficié d'un accompagnement juridique ou d'une orientation vers les structures appropriées à leur prise en charge.

En province Gitega, 249 personnes dont 137 détenues de la prison de Gitega, 112 retenus des cachots des communes Bugendana, Mutaho, Gitega/PJ, Gitega/PSI, Bugendana, Itaba et Makebuko ont bénéficié d'une assistance multiforme. Aussi, 93 personnes qui ont été reçues au bureau ont été écoutées, orientées ou accompagnées.

Enfin, en province de Karusi, l'Observateur des droits humains a eu l'occasion de visiter le cachot de la commune Gitaramuka seulement. Il a travaillé également au chef-lieu de la province où 23 personnes retenues ont bénéficié d'une assistance juridique. Aussi, 24 personnes reçues au bureau ont été écoutées, orientées vers les structures de prise en charge.

Dans la région Centre – Ouest, les personnes reçues avaient, comme partout ailleurs dans les autres provinces du pays, des doléances diverses : des cas de procès qui n'avancent pas à l'allure normale, des problèmes de lenteur dans l'exécution des jugements déjà rendus. Tous ces gens accueillis aux bureaux des antennes provinciales, ont été écoutées et des conseils ont été donnés, une orientation ou un accompagnement juridique leur ont été fournis. Au total, 20 cas ont bénéficié de

l'accompagnement juridique (rédaction des plaintes, suivi des dossiers, contacts auprès des instances juridictionnelles, ...).

S'agissant des problèmes éprouvés par les retenus dans les cachots, 51 retenus de Mwaro et 25 de Muramvya ont été écoutés et des conseils ont leur ont été adressés.

En Mairie de Bujumbura, les conseillers juridiques du siège de l'association ont reçu, écouté et orienté 98 personnes qui avaient des problèmes divers comme des cas de litiges fonciers, des demandes de pension alimentaire, des problèmes d'emprisonnement, des dossiers qui n'avancent pas etc... En plus de cela, tous les cachots ont été régulièrement visités et les retenus victimes de l'irrespect des normes légales en matière de détention ont été rétablis dans leurs droits.

En province Bubanza, 35 justiciables ont été écoutés, orientés ou accompagnés. Et en province Cibitoke, 2 cas de justiciables se sont confiés à l'observateur provincial de l'APRODH.

Enfin dans la région Sud, les mêmes services ont été offerts par les observateurs des droits humains y affectés.

En effet, en province Rutana, les nécessiteux de la prison de Rutana et ceux du cachot du poste de police de Rutana ont tous été assistés. En plus de cela, les justiciables qui ont des procès civils surtout en rapport avec les litiges fonciers et la reconnaissance judiciaire de paternité ont bénéficié de l'assistance nécessaire. Les parties civiles qui ont vu les auteurs des infractions libérés sans qu'il y ait réparation ont sollicité et bénéficié de l'appui juridique de la part de l'antenne provinciale de l'APRODH.

VII. CONCLUSION

A travers l'analyse de la situation des droits humains qui a prévalu dans toutes les provinces du pays tout au long du mois de Novembre 2012, nous réalisons que la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée : des cas de vol à mains armées, des exactions des Imbonerakure, les menaces d'attaques ou des navettes des bandes armées, des règlements de comptes avec usage d'armes à feu ont été enregistrés dans plusieurs coins du pays, perturbant, du même coup, la paix et la tranquillité de la population.

Au point de vue politique, l'incompréhension entre le pouvoir et l'ADC IKIBIRI s'est soldée par des conflits ouverts dans lesquels la police a fait usage de la force. L'on notera que le Ministre de l'Intérieur, pour expliquer son refus à tenir des réunions à l'intention de ses membres, a maintes fois déclaré que l'ADC-IKIBIRI n'est pas une organisation reconnue par la loi quand l'Alliance se dit exercer les droits lui reconnus par la Constitution burundaise. Pour mettre un terme à cette incompréhension, il faudrait que les deux parties s'asseyent ensemble pour faire une lecture commune de Rapport APRODH

Novembre 2012

la loi et harmoniser les points de vue. Quoi qu'il en soit, l'espace politique doit être ouverte à tous les protagonistes sans exclusive, afin de garantir un climat apaisé, favorable à la préparation des prochaines échéances électorales.

La chasse aux membres du parti FNL et ceux du MSD a continué principalement dans les provinces Gitega, Cibitoke et Bubanza avec des arrestations illégales souvent opérées par les Imbonerakure. Et suite à l'attaque des bandes armées venues de la RD Congo à la fin du mois d'octobre 2012 dans la province Cibitoke, plusieurs personnes ont été arrêtées à la fin d'Octobre et au début de Novembre, et torturées pour avouer qu'elles faisaient partie de ces groupes.

Au point de vue judiciaire, l'affaire du journaliste de la radio ISANGANIRO et correspondant de la radio RFI, Hassan RUVAKUKI et 22 autres coaccusés a été entendue 3 fois de suite en date du 7, du 8 et du 9/11/2012 avant d'être déclarée close et le prononcé sera fait en date du 08/01/2013. Le dossier concernant l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA a été entendu en appel pour la première fois à la cour d'appel de Bujumbura en date du 21/11/2012. A cette date, les débats ont porté sur la forme uniquement. Le 29/11/2012, l'audience a encore eu lieu et cette fois – ci 3 inculpés seulement ont pu être entendus.

Au point de vue social, les litiges fonciers ne cessent de créer des problèmes sociaux de plusieurs ordres. La CNTB, l'organe habilité à traiter ces questions pour réconcilier les rapatriés et les résidents ne semble pas satisfaire à toutes les parties en présence.

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, le nombre de victimes interpelle les services de sécurité afin qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre la main sur les criminels et juguler à jamais ce mal.

Enfin la situation carcérale reste encore préoccupante dans différents établissements pénitentiaires. En effet, dans 4 prisons seulement sur les 11 que compte le pays, les effectifs répondent aux normes internationales (les effectifs sont inférieurs aux capacités d'accueil initialement prévues) alors que les 7 autres accusent une surpopulation allant du simple au triple. D'où les conditions de détention restent toujours précaires et constituent des facteurs criminogènes. Cette situation s'observe au moment où les mesures d'allègement prises par l'autorité politique, ont déjà été mises en application et devraient avoir déjà porté leurs fruits.
